

L'intrusion du gouvernement fédéral dans les affaires municipales a débuté avec la participation de la SCHL aux programmes de rénovation urbaine. Le gouvernement s'est ensuite emparé des propriétés immobilières dans le voisinage des ports, des aéroports et des chemins de fer qui sont de son ressort. Puis Ottawa a commencé à considérer que les problèmes urbains étaient d'intérêt national. Je tiens à rappeler aux honorables députés qu'au moment de la création du ministère d'État chargé des Affaires urbaines en 1970, le gouvernement fédéral a déclaré qu'il n'avait pas d'autre intention que celle de coordonner les activités urbaines qui pouvaient concerner les propriétés fédérales qui sont de son domaine. Depuis ce temps, lorsqu'il parle de ses objectifs nationaux, le gouvernement utilise l'expression «problèmes urbains», qui lui semble présenter un aspect fédéral, de préférence à l'expression «affaires municipales» qui présenterait plutôt une nuance provinciale. En juin 1971, lorsque le gouvernement fédéral a proposé la création du ministère d'État chargé des Affaires urbaines, il a dit et je cite—car cela fera mieux voir jusqu'à quel point il s'est écarté de son intention première:

● (1412)

... alors que son rôle sur le plan fonctionnel est inexistant. Le rôle du département sera de coordonner les politiques fédérales avec les ministères auxquels elles s'adressent... Il engagera des consultations avec les provinces et les municipalités qui en relèvent afin qu'ensemble, ils puissent—nous l'espérons—adopter une politique conjointe pour décider de problèmes urbains que chacun des paliers de gouvernement ne saurait, à lui seul, résoudre.

J'exhorte le gouvernement à se rappeler son mandat et à revenir aux objectifs de coordination et de consultation qu'il s'était fixés en 1971. Le ministère pourrait favoriser des projets de recherche et de développement, collaborer avec des associations commerciales et des institutions financières pour trouver des solutions à ces problèmes.

Je voudrais dire quelques mots d'un domaine précis, soit le coût des hypothèques. De nos jours, une hypothèque de \$40,000 répartie sur 25 ans, au taux de 12 p. 100, coûte \$413 par mois. Pour rembourser cette hypothèque tout en n'y consacrant que 25 p. 100 du revenu familial, il faut gagner \$19,800 par année. La même hypothèque dont le taux ne serait que de 6 p. 100, ne coûterait que \$256 par mois et exigerait un salaire annuel de \$12,300. Le gouvernement a-t-il songé à d'autres modalités de financement hypothécaire? A-t-il songé à passer des mesures incitant les petits investisseurs à s'engager dans le domaine du prêt hypothécaire? Le gouvernement a-t-il envisagé d'adopter des mesures pour répondre à la grande variété de nos besoins et résoudre avec souplesse les problèmes de logement dans les diverses régions?

M. Blais: Oui, nous l'avons fait.

Mme Pigott: Non, monsieur l'Orateur, ce n'est pas vrai. L'autre côté m'interrompt. Le député sait parfaitement que tel n'est pas le cas. Permettez que je signale un autre domaine où les coûts influent sur la construction domiciliaire. Le gouvernement a-t-il envisagé d'abolir la taxe de vente fédérale sur les matériaux de construction? Je sais que c'est une taxe ancienne, mais elle est très importante. Le ministre voudrait-il aussi inciter le ministère des Finances à reconsidérer la double imposition qui cause des problèmes aux municipalités en ce qui concerne la vente d'appareils électriques dans les lotissements? L'aide aux provinces qui doivent subventionner le transport en commun fait-elle partie de nos priorités?

Les subsides

Le logement ne se résume pas au fait d'avoir un abri, monsieur l'Orateur. Les affaires urbaines, ce n'est pas une simple question d'organisation dans les villes surpeuplées. Une partie du malaise qui frappe le Canada actuellement a sa source dans l'état du milieu urbain. Pour garder un bon moral, il faut être convenablement logé, convenablement nourri, vêtu et bien au chaud durant notre long hiver. Tous aspirent à être bien logés. Les enfants qui grandissent dans les maisons d'aujourd'hui seront les citoyens du Canada de demain.

[Français]

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Monsieur l'Orateur, je voudrais d'abord rappeler à l'honorable député qui vient d'adresser la parole, savoir le député d'Ottawa-Carleton (M^{me} Pigott), qu'il est assez étonnant qu'elle soit la motionnaire d'une résolution qui déplore les réalisations du gouvernement canadien dans le domaine de l'habitation, elle qui habite l'une des circonscriptions du Canada qui a probablement le plus retiré dans le domaine de l'habitation du gouvernement canadien. Il est évident que cette circonscription permet à des milliers de Canadiens de vivre dans des logements extrêmement convenables, ou dans bien des cas dans des logements très luxueux, ou dans d'autres cas dans des logements qui répondent aux besoins de familles à faible revenu, ou dans une infinité de cas, qu'il serait trop long ici pour moi d'énumérer, dans des logements pour personnes âgées qui ont été construits dans cette circonscription d'Ottawa-Carleton. Je veux seulement dire, monsieur le président, que ce n'est évidemment pas grâce au député actuel si ces choses se sont réalisées, mais plutôt à ses deux prédécesseurs libéraux, MM. Tardif et Turner, qui ont grandement aidé à favoriser cette circonscription.

Par ailleurs, à mon avis, l'honorable député, dans son intervention, a voulu quand même faire preuve de bonnes dispositions à l'égard des problèmes d'habitation et des affaires urbaines, et je dois la féliciter pour le ton quand même fort sérieux de la grande partie de ses propos. Je lui suis de plus très reconnaissant d'avoir fait un certain nombre de suggestions fort appropriées qu'il me fera plaisir d'étudier et j'espère que nous pourrons y donner suite. Mais il reste que son discours était tellement différent de la motion qui a été présentée aujourd'hui que je me demande si c'est vraiment elle qui l'a composée. Je la trouve beaucoup trop charitable et trop juste pour composer une telle motion. C'est peut-être son collègue en face d'elle qui l'a rédigée, c'est plus son style que celui du député d'Ottawa-Carleton.

● (1427)

Monsieur le président, on a fait état dans le discours de mon préopinant de certaines difficultés dans le domaine de l'habitation et, bien sûr, de certaines difficultés eu égard au rôle que joue le ministère des Affaires urbaines au Canada.

Je n'ai pas à rappeler le rôle fondamental que le ministère des Affaires a à jouer dans ce pays. Il a été créé à la suite de demandes provenant de toutes les régions du pays, à la suite de vœux qui ont été formés par des députés aussi bien de ce côté-ci de la Chambre que de l'autre, et c'est tout à fait naturel de retrouver l'intérêt du gouvernement canadien dans les affaires urbaines, intérêt qui malheureusement est souvent mal compris et qui suscite, bien sûr, une forte incompréhension de certaines autorités provinciales, et j'ai été déçu de voir que l'honorable député, qui est critique de l'opposition officielle en